
Table des Matières

Offices et services importants	2
Services de conseil en matière de migration/travail social sur la migration et les réfugiés	2
Service des étrangers	6
Centre communal pour l'emploi	7
Agence pour l'emploi	9
Service social	9
Fiche d'information pour les personnes qui reçoivent des prestations de demandeur d'asile	10
Bureau d'enregistrement des habitants	12
Bureau de l'état civil	13
Service de la jeunesse	14
Service des impôts	14
Service de santé publique	15

Offices et services importants

L'administration publique veille à ce que tout fonctionne bien. Il existe différents services dans l'administration publique, par exemple le service des étrangers, le service social ou le service de la jeunesse. Les bureaux se trouvent dans les mairies ou dans les arrondissements. Chaque bureau a des tâches spécifiques. Tous ensemble, ils veillent à ce que tout soit bien organisé. Les gens obtiennent ainsi rapidement les informations et l'aide dont ils ont besoin. Les pages suivantes expliquent plus en détail les différents bureaux et services de conseil.

Services de conseil en matière de migration/travail social sur la migration et les réfugiés

Conseil en migration - qu'est-ce que c'est ?

Au début, beaucoup de choses seront nouvelles et inhabituelles pour vous en Allemagne. Même si vous vivez ici depuis longtemps, vous aurez peut-être des questions. Un conseil et un accompagnement personnels vous aideront à y voir plus clair. Il est là pour vous dès le début et vous soutient dans presque toutes les situations de la vie quotidienne. Vous apprenez ainsi à régler vous-même vos affaires en Allemagne et à prendre des décisions de manière autonome.

Qui peut se faire conseiller par le service de conseil aux migrants ?

Toute personne qui arrive d'un autre pays en Allemagne ou qui y vit déjà et qui a besoin d'aide peut se rendre au service de conseil en migration. Cela vaut par exemple pour les personnes qui ont fui leur pays, les membres de la famille des migrants, les citoyens de l'UE, les étudiants ou les travailleurs migrants. Quelle que soit la raison pour laquelle quelqu'un vient en Allemagne ou y vit, le conseil en migration aide tous ceux qui ont besoin de soutien et qui ont un permis de séjour durable.

Dans quel domaine conseillons-nous et aidons-nous ?

Vivre et travailler en Allemagne :

Aide et informations sur la vie et le travail en Allemagne, afin que les gens puissent s'y retrouver facilement. Aide à la reconnaissance des diplômes étrangers en Allemagne.

Centre d'accueil

Nous aidons les immigrés et les entreprises à répondre aux questions sur l'intégration, la qualification, la reconnaissance des diplômes et l'entrée sur le marché du travail.

Welcome Center

Arbeit im Landkreis Verden AöR

📍 Haus 52, Artilleriestraße 8, 27283 Verden (Aller)

☎ +49 (0) 423115665

@WelcomeCenter-alv-ohz@landkreis-verden.de

🌐 <https://alv-verden.de/welcome-center/>

 **Heures de consultation ouvertes. Vous pouvez vous faire conseiller sans rendez-vous à ces heures:**

mardi de 9:00 à 12:00 heures
Jeudi de 14:00 à 17:00 heures

Équipe Migration

Conseil et activation des personnes ayant fui leur pays et bénéficiant de prestations de l'AsylbLG.

Ici, vous recevez des conseils et un soutien dans votre parcours vers le travail ou la formation. En outre, l'équipe Migration est responsable de la mise en place d'opportunités de travail et de cours de langue. Vos compétences peuvent être déterminées et vous recevez un soutien lors de vos contacts avec l'agence pour l'emploi. La consultation est gratuite et confidentielle.

Arbeit im Landkreis Verden

 Artilleriestraße 8, Haus 55, 27283 Verden

 **Herr Saman Hassan**



[04231158859](tel:04231158859)



a-hassan-alv@landkreis-verden.de

 **Frau Claudia Wehrstedt**



[04231158857](tel:04231158857)



c-wehrstedt-alv@landkreis-verden.de

 <https://alv-verden.de/beratung-und-aktivierung-fu...>

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la reconnaissance sur le site de l'[Institut fédéral pour la formation professionnelle](#) . **Explication des décisions et possibilités d'action:**

Parfois, on reçoit des lettres ou des documents des autorités qui sont difficiles à comprendre. Il existe une aide pour comprendre ces lettres et savoir ce qu'il faut faire.

Aide financière, aide pour les demandes

L'aide pour les demandes d'aide financière. Par exemple, si quelqu'un n'a pas de revenus.

Systèmes d'éducation et de sécurité sociale (information et éducation) :

1. système éducatif:

En Allemagne, il existe différentes écoles et voies de formation. Les enfants vont d'abord à l'école primaire. Ensuite, ils peuvent aller dans différentes écoles secondaires. Parmi celles-ci, on trouve la Hauptschule, la Realschule ou les Gymnasien. Il y a aussi les écoles professionnelles et les universités.

2. le système de sécurité sociale:

En Allemagne, il existe cinq assurances importantes :

- Assurance maladie,
- l'assurance dépendance,
- l'assurance pension,
- l'assurance chômage et
- l'assurance accidents.

Ces assurances aident en cas de maladie, de vieillesse, de chômage et d'accident.

Thèmes spécifiques aux étrangers, comme le droit de séjour ou le permis de travail :

Informations et soutien sur des thèmes spécifiques importants pour les personnes venant de l'étranger. Il s'agit par exemple du droit de rester ici ou d'obtenir un permis de travail. Aide à la réunion des membres de la famille. Il s'agit par exemple des enfants ou des conjoints qui souhaitent venir en Allemagne depuis l'étranger.

Cours d'intégration / cours de langue (allemand) :

Il s'agit de cours visant à aider les nouveaux citoyens à apprendre l'allemand et à s'intégrer ici.

Différence entre le service de migration des jeunes et le conseil en migration :

Service de migration pour les jeunes :

Le Jugendmigrationsdienst aide les jeunes issus de l'immigration. On y aide les jeunes à s'orienter en Allemagne et à organiser leur vie ici.

Pour en savoir plus, consultez le site web  [Jugendmigrationsdienst](#).

Conseil en matière de migration :

Le conseil en matière de migration s'adresse aux personnes de tout âge issues de l'immigration. Il aide à s'orienter en Allemagne et offre un soutien.

Pour en savoir plus, consultez le site  [Migrationsberatung](#).

Conseil en ligne sur la migration - mbeon

Mbeon est une application qui aide les personnes issues de l'immigration à obtenir des informations et un soutien lorsqu'elles vivent en Allemagne. Vous trouverez des informations sur cette appli sur la page  [Online-Beratung](#).

Pour plus d'informations sur l'appli mbeon, consultez  sur [le site web du conseil en migration](#).

Conseil en ligne sur la migration pour les jeunes

Les jeunes migrants (jusqu'à 27 ans) peuvent obtenir des conseils en ligne grâce à une offre des services de migration pour les jeunes sur <https://beratung.jugendmigrationsdienste.de/>. Ils peuvent y poser leurs questions publiquement via une fonction de chat ou individuellement. Des collaborateurs expérimentés vous répondront.

L'offre est disponible dans les langues suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Russe
- turc et
- arabe

Vous trouverez de nombreuses réponses sur le thème des réfugiés dans le district de Verden  [sur le site web du district de Verden](#).

Conseil en migration pour adultes

Ce service a pour but d'accompagner, de soutenir et d'encourager les personnes issues de l'immigration.

[DRK-Kreisverband Verden](#)

 Lindhooper Straße 12, 27283 Verden oder Obernstraße 63, 28832 Achim

 Julia Mönnig

 [+49 \(0\) 4231924518](tel:+49(0)4231924518)

 j.moennig@rotkreuz-verden.de

 Dr. jur. Eric Che Muma

 [04231924532](tel:04231924532)

 e.c.muma@rotkreuz-verden.de

Büro Achim

Obernstraße 63, 28832 Achim

 Abdulkadir Yildiz

 04231924551

 a.yildiz@rotkreuz-verden.de

Vous trouverez d'autres interlocuteurs [sur le site de la Croix-Rouge allemande](#) .

L'association Caritas offre également différentes possibilités de se faire conseiller. Vous pouvez y obtenir des conseils sur le droit de séjour et le droit social ainsi que des informations sur la vie quotidienne. Vous pouvez également être orienté vers d'autres autorités, des cours de langue et bien plus encore.

Caritasverband Verden-Heidekreis

 Andreaswall 11, 27283 Verden oder Meislahnstraße 14, 28832 Achim oder Jahnstraße 6a, 28876 Oyten

 Termine nach Vereinbarung

 <https://caritas-verden.de/>

 [04231901130](tel:04231901130)

@migrationsteam@caritas-verden.de

Vous trouverez d'autres contacts de Caritasverband [sur le site web de Caritasverband](#) 🌐 .

Service de migration pour la jeunesse (JMD)

Le JMD aide les jeunes et les jeunes adultes de 12 à 27 ans. Le JMD conseille par exemple sur ces thèmes :

- sur le parcours de formation
- sur le droit de l'immigration et le droit social
- sur la participation sociale dans le district de Verden.

📍 Obernstraße 63, 28832 Achim

👤 Herr Frieske

☎️ [+49 \(0\) 4231924536](tel:+4904231924536)

✉️ @j.frieske@rotkreuz-verden.de

👤 Frau Kobza

☎️ [04231924552](tel:04231924552)

✉️ @d.kobza@rotkreuz-verden.de

🌐 <https://www.rotkreuz-verden.de/angebote/soziale-h...>

Cours d'intégration

Si l'allemand est pour vous une langue étrangère, vous êtes au bon endroit. Car le chemin vers l'intégration, l'emploi et une bonne situation passe par la langue.

Kreisvolkshochschule Verden

📍 Artilleriestraße 8, 27283 Verden

☎️ [+49 \(0\) 423115160](tel:+490423115160)

☎️ [+49 \(0\) 423115170](tel:+490423115170)

✉️ @kreisvolkshochschule@landkreis-verden.de

Vous trouverez diverses autres offres de cours [sur](#) 🌐 [sur le site web de la Kreisvolksschule](#).

Service des étrangers

Vous avez déménagé de l'étranger dans le district de Verden ?

Vous souhaitez vivre en Allemagne en tant que personne étrangère ? Dans ce cas, vous avez besoin d'un [titre de séjour](#) 🌐.

Si vous avez des questions sur votre situation en matière de droit de séjour, prenez rendez-vous avec votre service des étrangers.

💡 En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, vous n'avez pas besoin de titre de séjour. Vous avez le droit de circuler librement dans l'UE. Vous avez seulement besoin d'un passeport ou d'une carte d'identité valable de votre pays d'origine dans l'UE.

Vous trouverez plus d'informations sur le [site](#) 🌐 [du service des étrangers](#).

Contact

Les présentations au bureau sont possibles après avoir pris rendez-vous. Veuillez convenir d'un rendez-vous le plus tôt possible.

Des concertations sont également nécessaires pour répondre aux questions et déposer les documents.

Pour les sujets relatifs au droit général des étrangers, veuillez utiliser le e-mail : @ info-abh@landkreis-verden.de.

Pour les rendez-vous et les questions générales sur l'asile, veuillez utiliser le e-mail : @ asyl@landkreis-verden.de.

Vous trouverez tous les contacts de l'administration sur le [site Internet](#)  [du Landkreis Verden](#).

Centre communal pour l'emploi

Vous êtes au chômage ? Vous avez besoin d'aide ? Votre procédure d'asile est en cours ? Ou votre demande a été rejetée ? Dans ce cas, c'est l'[agence pour l'emploi](#) qui est compétente pour les questions relatives au travail.

Dans les autres cas, c'est le Kommunale Jobcenter qui est compétent. Le centre communal pour l'emploi vous oriente vers un travail ou une qualification. Le type de travail ou de qualification dépend de vos besoins individuels. Le centre communal pour l'emploi vous permet entre autres de participer à un cours de langue. Il vous oriente vers le service d'orientation professionnelle. Ou il vous aide à faire reconnaître vos diplômes. Vous souhaitez travailler ?

Dans ce cas, vous trouverez des informations et des conseils ici :  [Accès au marché du travail](#). Tant que vous n'avez pas de travail, le Kommunale Jobcenter vous verse des prestations.

 Les collaborateurs du centre communal pour l'emploi n'ont pas le droit de divulguer des informations sur les clients et les clientes. Vous avez un accompagnateur bénévole ? Vous devez alors lui donner une procuration. Avec une procuration de représentation, vous autorisez une autre personne à vous représenter auprès du Kommunale Jobcenter. Elle doit être entièrement remplie et signée par les deux parties.

Démarches après une décision d'asile positive

Vous avez reçu une réponse positive de l'Office fédéral de l'immigration et des réfugiés (BAMF). La procédure d'asile est donc terminée de manière positive. Vous êtes reconnu comme ayant droit à l'asile. Ou vous avez obtenu la protection des réfugiés.

Voici vos prochaines étapes :

1. se présenter en personne

- Vous devez vous rendre au Jobcenter communal pendant les heures d'ouverture.
- Pour votre première visite, vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous.
- Rendez-vous dans la chambre 0039 ( Lindhooper Straße 67, 27283 Verden ; entrée ouest).
- Lors de votre visite, vous serez enregistré(e) en tant que client(e).

- Votre CV est enregistré.
- Un rendez-vous de conseil est fixé avec le service des prestations. Un rendez-vous est fixé avec le service de l'emploi.
- Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi.

2. service des prestations

Important : il n'y a pas de consultation sans rendez-vous. Choisissez en ligne  un [rendez-vous](#) pour votre visite.

Vous pouvez demander des prestations, par exemple pour payer de la nourriture ou des vêtements.

3. service de l'emploi

Important : il n'y a pas de consultation sans rendez-vous. Choisissez en ligne un [rendez-vous](#)  pour votre visite.

- Vous avez déjà suivi un cours d'intégration ? Apportez votre certificat. Sinon, apportez l'engagement à suivre le cours.
- Vous avez des documents relatifs à votre scolarité ou à votre formation ? Vous avez des certificats de travail ? Vos diplômes étrangers ont été reconnus ? Apportez-les, s'il vous plaît.
- Faites état de compétences et de connaissances particulières (métier, connaissances linguistiques, etc.).
- Avant le rendez-vous, réfléchissez au domaine d'activité qui vous intéresse.

Jobcenter Verden

Lindhooper Str. 67

27283 Verden

 [+49 \(0\) 423115439](tel:+49(0)423115439)

 [+49 \(0\) 423115668](tel:+49(0)423115668)

[@service52@landkreis-verden.de](mailto:service52@landkreis-verden.de)

Außenstelle Achim:

 Steubenallee 7

28832 Achim

 Pour votre **première consultation**, vous pouvez vous rendre au centre communal pour l'emploi aux heures suivantes :
Ma. 08.00 - 11.30 heures
Jeu. 08.00 - 11.30 et 14.00 - 16.00 heures
Ve. 08.00 - 11.30 heures

Si vous êtes déjà client(e), prenez [rendez-vous](#) en ligne sur .

 Pour les **questions d'ordre général**, appelez ou envoyez un e-mail. Si vous devez impérativement régler quelque chose personnellement, rendez-vous au Kommunales Jobcenter aux heures suivantes :
Lu. 08.00 - 12.00 heures
Ma. 08.00 - 12.00 heures
Jeu. 08.00 - 12.00 h et 14.00 - 16.00 h
Ve. 08.00 - 12.00 heures

ou sur rendez-vous

Pour plus d'informations sur les heures d'ouverture, consultez le [site web](#).

Agence pour l'emploi

Votre procédure d'asile est en cours ? Ou vous êtes toléré(e) ? Dans ce cas, l'agence pour l'emploi est votre point de contact. Elle vous aide à répondre aux questions concernant la transition entre l'école et le travail (orientation professionnelle). Elle vous aide à trouver un emploi. Et elle conseille sur la formation professionnelle continue.

L'[agence pour l'emploi](#) 🌐 est compétente pour tout ce qui concerne le travail. Vous cherchez un emploi ? Vous avez besoin d'aide pour choisir une profession ? Vous souhaitez faire reconnaître vos diplômes ? Alors adressez-vous à l'agence pour l'emploi.

Vous êtes reconnu ? Le [centre communal pour l'emploi](#) est alors votre point de contact. Il vous conseille et vous oriente vers le marché du travail.

Vous trouverez d'autres demandes et formulaires [sur](#) 🌐 [sur le site web du Landkreis Verden](#).

Service social

Que fait le service social ?

Le Sozialamt (également appelé Fachdienst Soziales) vous aide pour les questions sociales, comme par exemple l'allocation logement, l'aide sociale, la retraite et bien d'autres choses encore. L'office social est également compétent pour les prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG).

Chaque personne qui reçoit des prestations a son propre gestionnaire de dossier. Celui-ci est compétent pour répondre à vos questions. Vous pouvez envoyer un e-mail à votre gestionnaire de dossier si vous avez des questions : @ lebensunterhalt@landkreis-verden.de

Qui peut recevoir de l'aide de l'AsylbLG ?

Vous venez de l'étranger ?

Et vous n'avez pas encore de droit de séjour permanent en Allemagne ?

Cela signifie que :

Vous devez à nouveau quitter l'Allemagne si vous n'obtenez pas l'asile.

Et

vos revenus et votre patrimoine ne vous permettent pas de subvenir à vos besoins ?

Cela signifie que :

Vous n'avez pas assez d'argent pour vivre et vous ne pouvez pas tout payer.

Dans ce cas, vous pouvez demander de [l'aide en vertu de la loi sur l'asile \(AsylbLG\)](#).

Vous avez des questions ?

Alors adressez-vous au service social.

Si vous souhaitez un rendez-vous, prenez rendez-vous avec votre responsable de dossier.

District de Verden

Département 50.1

📍 Lindhooper Straße 67, 27283 Verden (Aller)

☎️ +49 (0) 423115440

🏠 +49 (0) 423115603

✉️ lebensunterhalt@landkreis-verden.de

🌐 <https://www.landkreis-verden.de/familie-soziales-...>

Fiche d'information pour les personnes qui reçoivent des prestations de demandeur d'asile**Qui peut recevoir de l'aide de l'AsylbLG ?**

Vous venez de l'étranger ?

Et vous n'avez pas encore de droit de séjour permanent en Allemagne ?

Cela signifie que :

Vous devez à nouveau quitter l'Allemagne si vous n'obtenez pas l'asile.

Et

vos revenus et votre patrimoine ne vous permettent pas de subvenir à vos besoins ?

Cela signifie que :

Vous n'avez pas assez d'argent pour vivre et vous ne pouvez pas tout payer.

Dans ce cas, vous pouvez demander de l'aide en vertu de la AsylbLG.

En quoi consiste l'aide selon la AsylbLG ?

Pendant les trois premières années en Allemagne, vous recevez des prestations de base.

Après 36 mois, vous recevrez des prestations un peu plus élevées.

Cela signifie que :

Vous recevez de l'argent pour différentes choses.

Toutes ces choses sont très importantes.

Et chaque personne a droit à ces choses.

Vous recevez par exemple de l'argent pour :

- nourriture
- des vêtements.
- Les soins corporels.
- Des choses pour le ménage.
- Le logement.
- Le chauffage.

Vous recevez également de l'argent chaque mois pour vos besoins personnels.

Cet argent sert par exemple à payer les frais de téléphone ou les journaux.

L'argent doit toujours suffire pour un mois.

L'argent est versé sur votre compte ou sur votre carte de paiement.

Que se passe-t-il si quelque chose change dans ma situation ?

Vous devez toujours informer immédiatement les services sociaux

- si votre carte de séjour (Aufenthaltsgestattung, Duldung) est prolongée.
- si vous obtenez un titre de séjour - si votre asile est reconnu.
- si vous commencez à travailler,
- si vous recevez de l'argent d'autres personnes, par exemple des allocations familiales, un salaire, des allocations de chômage,
- si vous déménagez ou si quelqu'un s'installe avec vous dans votre logement,
- lorsque vous voyagez à l'étranger,
- lorsque vous vous mariez ou êtes enceinte.

Où est mon logement ?

Si vous êtes nouvellement affecté(e) au district de Verden, un logement sera mis à votre disposition. C'est là que vous vivrez.

Que se passe-t-il si je souhaite louer mon propre logement ?

Avant de signer un contrat de location, vous devez demander au service social si le loyer sera pris en charge. Vous devez chercher vous-même l'appartement (journal, Internet, etc.). Les services sociaux ne peuvent pas vous aider.

Cela signifie que :

Le loyer n'est pris en charge que jusqu'à une certaine limite.

Vous devez demander au bailleur une [attestation](#) 🌐.

Cette attestation du bailleur est ensuite examinée par le Landkreis.

Vous recevrez ensuite une réponse du service social.

Si vous ne recevez plus d'allocations d'asile, vous devez alors payer vous-même le loyer de l'appartement.

Que dois-je faire si je suis malade ?

Vous êtes malade ? Avez-vous des douleurs ?

Et avez-vous besoin d'être soigné par un médecin ?

Vous n'avez pas d'assurance maladie ?

Dans ce cas, ces prestations selon la AsylbLG sont payées pour vous directement au médecin.

Pour le traitement, vous avez besoin d'une feuille de maladie.

Vous pouvez obtenir le certificat médical auprès du service social.

Envoyez un e-mail à @ krankenschein@landkreis-verden.de : chez quel médecin avez-vous rendez-vous et quand ?

La feuille de maladie vous sera envoyée par la poste.

Vous devez la remettre au médecin.

Que dois-je faire si je suis enceinte ?

Si vous êtes enceinte, prévenez les services sociaux.

Si vous avez besoin de choses particulières en raison de votre grossesse (comme par exemple une poussette ou un lit d'enfant), prévenez également les services sociaux. Les services sociaux vérifieront si vous pouvez recevoir de l'argent pour cela.

Que se passe-t-il si je travaille ?

Si vous commencez à travailler, vous devez en informer immédiatement l'office social.
Cela signifie que :
Vous dites à l'office social quand vous avez commencé à travailler.
Vous envoyez votre contrat de travail à l'Office social.
Vous envoyez chaque mois votre fiche de paie à l'office social.
Informez également le service des étrangers.

Est-ce que ça vaut la peine de travailler ?

Oui !
Cela signifie que :
Si vous pouvez travailler, vous apprenez mieux l'allemand. Vous êtes occupé et vous gagnez de l'argent.
Seule une partie de votre salaire est prise en compte dans vos prestations.
L'autre partie, vous pouvez la garder pour vous.
C'est ce qu'on appelle l'abattement.
Ainsi, lorsque vous travaillez, vous avez plus d'argent à disposition. C'est une bonne chose.

Voici un exemple :
Vous gagnez 400,00 EUR.
Le montant exonéré est alors de 100,00 EUR.
Seuls 300,00 EUR sont imputés sur vos prestations.

Vous disposez donc de 100,00 EUR de plus.

L'abattement est de 25 % du revenu - plus vous gagnez, plus votre abattement est élevé.
Le service social peut vous expliquer le calcul en fonction de vos revenus.

Vous avez des questions ?

Alors adressez-vous au service social.
Si vous souhaitez un rendez-vous, prenez rendez-vous avec votre responsable de dossier.

District de Verden

Département 50.1
 Lindhooper Straße 67, 27283 Verden (Aller)
 [+49 \(0\) 423115440](tel:+49(0)423115440)
 [+49 \(0\) 423115603](tel:+49(0)423115603)
 [@lebensunterhalt@landkreis-verden.de](mailto:lebensunterhalt@landkreis-verden.de)
 <https://www.landkreis-verden.de/familie-soziales-...>

Vous voulez lire le texte complet de la AsylbLG ? Vous le trouverez sur le site Internet du [Ministère fédéral de la Justice](#) .

Bureau d'enregistrement des habitants

En principe, toutes les personnes qui arrivent en Allemagne et y restent plus de trois mois doivent se présenter aux autorités avec leur adresse de résidence au plus tard deux semaines après leur arrivée. Vous déménagez en Allemagne ? Dans ce cas, vous devez communiquer votre nouvelle adresse aux autorités.

💡 Cette inscription n'a rien à voir avec l'enregistrement en tant que demandeur d'asile ou l'enregistrement auprès du [service des étrangers](#) 🌐. Vous devez faire cela en plus. Pour savoir comment s'enregistrer en tant que réfugié, consultez le chapitre 🌐 [Bureau des étrangers](#).

Qui doit s'inscrire et quand ?

Toutes les personnes qui s'installent en Allemagne ou qui déménagent à l'intérieur du pays doivent s'inscrire ou se réinscrire auprès du Einwohnermeldeamt (souvent appelé Bürgerbüro). L'inscription dans un délai de deux semaines est obligatoire. Vous vous inscrivez trop tard ou pas du tout ? Vous risquez alors de devoir payer une amende.

Lors de votre inscription, vous recevrez une "confirmation officielle d'inscription".

💡 Conservez ce document précieusement. Elle vous permet de prouver - même sans votre carte d'identité - que vous êtes inscrit dans une commune ou une ville en Allemagne. Vous y avez donc votre domicile.

Que dois-je apporter pour m'inscrire ?

L'inscription se fait en personne au Einwohnermeldeamt ou au Bürgerbüro. Vous trouverez l'adresse de votre Einwohnermeldeamt ou de votre Bürgerbüro en bas de cette page.

Pour vous inscrire, vous devez vous munir de votre pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, document de séjour et ainsi de suite). Vous avez un passeport ? Ou des documents tenant lieu de passeport ? Dans ce cas, apportez-les également. Vous devez également remplir un formulaire d'inscription. Vous pouvez obtenir ce formulaire directement auprès du bureau d'enregistrement des habitants.

Dans certaines villes / communes, vous avez également besoin d'une "confirmation d'emménagement du bailleur" pour l'inscription. Il s'agit d'un papier dans lequel votre bailleur confirme que vous louez son appartement. Parfois, le certificat de naissance ou votre certificat de mariage sont également nécessaires pour l'inscription.

💡 Si vous avez ces documents, apportez-les à titre préventif lors de l'inscription.

Vous trouverez les contacts concrets du bureau de déclaration de résidence compétent 🌐 [sur le site Internet du Landkreis Verden](#).

Bureau de l'état civil

Le bureau d'état civil a plusieurs missions. Vous avez eu un enfant ? Vous devez alors déclarer la naissance au bureau d'état civil. Le bureau d'état civil enregistre alors votre naissance. Vous souhaitez vous marier ? Le bureau d'état civil célébrera alors votre mariage.

Les tâches du bureau d'état civil en un coup d'œil :

- enregistrer les naissances et les décès
- célébrer et enregistrer les mariages et les partenariats
- recevoir les sorties d'Eglise

- changer de nom
- Dresser des actes

Vous trouverez les contacts des bureaux d'état civil du district de Verden [sur le site web du district de Verden](#) 🌐.

Service de la jeunesse

Missions du service de la jeunesse :

- soutenir les jeunes dans leur développement individuel et social
- conseiller et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants
- protéger les enfants et les jeunes
- créer des conditions positives pour les jeunes et les familles
- Éviter et supprimer les barrières

Vous venez d'avoir un enfant ? Alors le service de la jeunesse s'annonce chez vous après quelques semaines pour une visite à domicile. Vous pouvez ainsi faire connaissance avec le service de la jeunesse. Vous recevrez alors un dossier contenant des informations et des offres. Celles-ci sont importantes pour votre enfant et votre famille.

Les enfants ont des droits !

Chaque enfant mérite d'être respecté et aimé. Vous avez un enfant ? Alors, éduquez-le dans le respect des droits de l'enfant. Ce sont des droits importants pour les enfants : droit à la vie et à la santé, droit à l'éducation, droit à la protection contre la violence, droit à la participation. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur la [page Droits de l'enfant et protection de l'enfant](#).

Landkreis Verden

Fachdienst Jugend und Familie

Noch mehr Kontaktdaten finden Sie 🌐 [hier](#).

📍 [Lindhooper Straße 67, 27283 Verden \(Aller\)](#)

☎ [+49 \(0\) 423115390](#)

🏠 [+49 \(0\) 423115609](#)

✉ [@jufa@landkreis-verden.de](mailto:jufa@landkreis-verden.de)

🌐 <https://www.landkreis-verden.de/familie-soziales-...>

Service des impôts

Un bureau des impôts est une administration qui s'occupe des impôts.

Voici les principales tâches de l'administration fiscale :

Collecter les impôts

Le bureau des impôts collecte de l'argent auprès des citoyens et des entreprises sous forme d'impôts. Cet argent est utilisé pour les dépenses publiques telles que les routes, les écoles et les hôpitaux.

Vérifier les déclarations d'impôts

Chaque année, de nombreuses personnes et entreprises doivent remplir une déclaration d'impôts. L'administration fiscale vérifie ces déclarations pour s'assurer qu'elles sont toutes correctes et que les bons impôts sont payés.

Conseils et aide

Si tu as des questions sur les impôts ou si tu as besoin d'aide pour une déclaration d'impôts, tu peux t'adresser à l'administration fiscale. L'administration fiscale offre son soutien et des informations.

Classes d'imposition En Allemagne, il existe six classes d'imposition qui déterminent le montant de l'impôt sur le revenu qui sera déduit de votre salaire.

Classe d'impôt 1:

Pour les célibataires, les divorcés ou les personnes vivant durablement séparées. Les veufs en font également partie à partir de la deuxième année après le décès du partenaire.

Classe d'impôt 2:

Pour les familles monoparentales qui ont droit au montant d'allègement pour les familles monoparentales.

Catégorie d'imposition 3:

Pour les personnes mariées, si le partenaire n'a pas de revenu ou un revenu inférieur.

Catégorie d'imposition 4:

Pour les personnes mariées, si les deux partenaires gagnent à peu près le même montant.

Catégorie d'imposition 5:

Pour les personnes mariées, si le partenaire est en classe d'imposition 3 et gagne nettement plus.

Catégorie d'imposition 6:

Pour les personnes ayant un deuxième emploi ou un emploi supplémentaire.

La classe d'imposition influence le montant de l'impôt sur le salaire que vous payez chaque mois. Il est important de choisir la bonne classe d'imposition pour ne pas payer trop ou trop peu d'impôts.

Pour plus d'informations sur les impôts, consultez le [site web des autorités fiscales](#) .

Finanzamt Verden (Aller)

 Bremer Str. 4, 27283 Verden

 [+49 \(0\) 42319190](tel:+49042319190)

 Lu. 08:00 - 15:00 ; Ma. 08:00 - 15:00 ;

Mer. 08:00 - 15:00 ; Jeu. 08:00 - 17:00 ;

Ve. 08:00 - 12:00 heures

Service de santé publique

Le service de santé publique fait partie du système de santé en Allemagne. Il doit par exemple protéger la population contre les maladies infectieuses. Il s'occupe en outre de l'hygiène dans les entreprises. Il peut s'agir d'hôpitaux ou d'établissements de soins. Ou encore des restaurants

et des cafés.

Vous souhaitez travailler dans un restaurant ? Dans ce cas, vous avez besoin d'une instruction sur la protection contre les infections. C'est le service de santé qui s'en charge.

Votre enfant entrera à l'école l'été prochain ? Vous devez alors vous rendre au bureau de santé pour l'examen d'entrée à l'école. Vous recevrez une invitation du service de santé. Mais le service de santé publique a également d'autres missions. Dans les écoles, il informe sur la prévention des maladies. Et en général, il informe la population en cas de risques pour la santé. Il donne des conseils sur le SIDA.

Landkreis Verden

Kreishaus, Zimmer 0182 (Gesundheitsamt, EG)

 Lindhooper Straße 67, 27283 Verden (Aller)

 [+49 \(0\) 423115500](tel:+490423115500)

 [@gesundheitsamt@landkreis-verden.de](mailto:gesundheitsamt@landkreis-verden.de)

 <https://www.landkreis-verden.de/portal/seiten/kon...>